

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

ID: 079-200041317-20231113-C__27_11_2023-DE

Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 06 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 novembre 2023

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 8 539 M² SITUÉ LIEUDIT "FIEF DE L'ÂNE" (AIFFRES) À LA SOCIÉTÉ COUTANT -**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 MAI 2023**

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Alain CHAUFFIER à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE à Sonia LUSSIEZ, Lucien-Jean LAHOUSSE à Gérard LEFEVRE, Bastien MARCHIVE à Florence VILLES, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Jeanine BARBOTIN, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA.

Titulaires absents:

Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

ID: 079-200041317-20231113-C__27_11_2023-DE

C- 27-11-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 8 539 M² SITUÉ LIEUDIT "FIEF DE L'ÂNE" (AIFFRES) À LA SOCIÉTÉ COUTANT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 MAI 2023

Monsieur Gérard LEFEVRE, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 9 mai 2023, par laquelle la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de céder à la SAS COUTANT, représentée par M. Alexis COUTANT et M^{me} Léa COUTANT, ou à toute entité s'y substituant un terrain de 8 539 m², situé sur le lieudit "Fief de l'Ane" à Aiffres ;

Considérant que les différentes opérations de création de servitudes d'accès aux réseaux nécessaires à l'avancement du dossier ont pris plus de temps que prévu initialement, et que cette vente n'a par conséquent pas pu intervenir dans les délais impartis ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la cession à la SAS COUTANT, représentée par Monsieur Alexis COUTANT et Madame Léa COUTANT, ou à toute entité s'y substituant, d'un terrain de 8 539 m², situé sur le lieudit "Fief de l'Ane" à Aiffres selon les modalités initiales ;

*Les superficies ont été actualisées suite à la réception du PV de bornage définitif.

Parcelles	Surface en m²	Prix d'achat HT/m²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue HT	Prix de vente HT / m²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA sur cession	Prix de vente total TTC
parties des parcelles AE 0175p + AE0173p	8 539	45,110 €	385 194,29 €	50,00 €	426 950,00 €	85 390,00 €	512 340,00 €

- Prolonge le délai de signature de l'acte authentique de vente jusqu'au 30 avril 2024;
- Précise que les autres mentions de la délibération du 9 mai 2023, non contraires, restent applicables;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué